

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT d'ILLE & VILAINE

ARRONDISSEMENT

de RENNES

CANTON

de BRUZ

COMMUNE

de BRUZ

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL - N° 26-04-08

L'an deux mille vingt-six, le mercredi 8 avril, le Conseil municipal de la Commune de BRUZ s'est réuni Halle Pagnol, sous la présidence de Monsieur Jean-René HOUSSIN, Maire, en session ordinaire, après avoir été convoqué le premier avril deux mille vingt-six, conformément à l'article L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRESENTS	Jean-René HOUSSIN, Sylvie BRIEND, Jean-Patrick DESGUERETS, Emilie VITTER, André LE TULZO, Sylvie LERUSSARD, Gilles Daniel, Laure-Anne DARON, Philippe PAGÈS, Françoise LOTTON, Patrick ROULLÉ, Béatrix HUBERT, Philippe DOHOLLOU, Huguette DALLEMAGNE, Jérôme DE GAYARDON, Lydie ANDRIN, Yves DE MONTZEY, Marie DEMARET, Fabrice JAN, Nathalie LEMOSQUET, Catherine HENNINOT, Carol LEOST, Perrine DELVILLE, Thomas DE LA RIVIÈRE, Vincent BENJAMIN, Philippe SALMON, Marie-Pierre DURAND, Marion DIAZ, Bruno DELAUNAY, Jean-Baptiste CHEVÉ et Marion CHEVALIER
ABSENTS EXCUSES	Stéphane ROBERT (pouvoir à Gilles DANIEL), Gaëlle PIERRE (pouvoir à Marion CHEVALIER)

Monsieur Vincent BENJAMIN est désigné conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et prend place au Bureau en qualité de Secrétaire.

26-04-18. DÉSIGNATION DE 4 REPRÉSENTANTS AU SEIN DE L'ASSOCIATION « L'ESCALE » _ CENTRE SOCIAL DE BRUZ

L'association l'Escale intervient sur tout le territoire bruzois et est ouverte à tous. Elle a pour objet de porter l'action du centre social afin de :

- promouvoir le Vivre-Ensemble entre les bruzois
- œuvrer en faveur de la justice sociale,
- stimuler l'implication citoyenne dans son action
- accompagner des projets destinés à la famille et à la parentalité

A travers son action, l'Escale souhaite développer une éducation populaire, dans l'accès à la culture et aux sciences, et afin de permettre à chacun de s'épanouir et de trouver une place dans la société.

Les statuts de l'Escale prévoient que la table des « financeurs » dispose de 2 représentants pour la Ville au Conseil d'administration.

Le Conseil municipal doit donc procéder à la désignation des représentants au sein du Conseil d'administration de l'Escale.

L'article L2121-21 du CGCT prévoit la possibilité de décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret dans le cas où une seule liste ou une seule candidature a été présentée.

Il est proposé au Conseil municipal de désigner les représentants suivants :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Patrick ROULLÉ	Sylvie LERUSSARD
Sylvie BRIEND	Vincent BENJAMIN

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide** de ne pas procéder au vote à bulletin secret mais de procéder au vote à main levée,
- **Désigne** Patrick ROULLÉ et Sylvie BRIEND, représentantes titulaires et Sylvie LERUSSARD et Vincent BENJAMIN, représentants suppléants de la commune au sein de l'Association L'Escale.

Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire
Jean-René HOUSSIN, Maire de BRUZ

Délibération publiée le : 10/04/2026

Délibération transmise le : 10/04/2026



En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique accessible par le site internet <https://www.telerecours.fr>